



SDEG 16

Syndicat Départemental
d'Électricité et de Gaz
de la Charente

Angoulême, le 02 septembre 2021

URGENT

Monsieur le Maire

Commune de
16560 AUSSAC-VADALLE

Objet : travaux d'éclairage public

Commune : AUSSAC-VADALLE

Lieu des travaux : Vadalle

Dossier SDEG 16 n° : 2021 - C3 - 0267 - EP

Observation(s) : Lié à l'effacement des réseaux dossiers n° 2020-C3-119-PRE, 2020-C3-120-PRR et 2020-C3-121-CE.

Notes : Proposition : La plus défavorable tenant compte de mise en place d'un candélabre au lieu d'une lanterne sur façade en de cas de refus de la convention de passage à la parcelle n° 182 section D.

Dossier suivi par Christine MEYER-MICHEL et Pascal NONY

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, concernant les travaux cités en objet :

- une lettre d'engagement de paiement,
- un devis.

Je vous saurais gré de bien vouloir nous adresser un exemplaire de chaque document daté et signé afin que nous puissions commencer les travaux dans les meilleurs délais.

- une convention pour le versement de fonds de concours si vous souhaitez financer ces travaux en section d'investissement.

Je vous remercie de bien vouloir nous retourner les deux exemplaires de la convention dûment complétés et signés afin que le Président puisse les signer à son tour.

Le SDEG 16 reste à votre disposition pour tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Veuillez accepter, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments dévoués.

La Directrice Générale des Services,



Laure GAUTHIER



SDEG 16
 308, rue de Basseau
 16021 ANGOULEME Cedex
 Téléphone : 05 45 67 35 00
 Télécopie : 05 45 67 35 20
 E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
 Site internet : www.sdeg16.fr

**ECLAIRAGE PUBLIC**

(Convention : article 5 des statuts du SDEG 16)

PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX

Valable jusqu'au 04 décembre 2021

Collectivité : AUSSAC-VADALLE

Lieu des travaux : Vadalle

Dossier SDEG 16 n° : 2021 - C3 - 0267 - EP

Observation(s) : Lié à l'effacement des réseaux dossiers n° 2020-C3-119-PRE, 2020-C3-120-PRR et 2020-C3-121-CE.

Note : Proposition : La plus défavorable tenant compte de mise en place d'un candélabre au lieu d'une lanterne sur façade en de cas de refus de la convention de passage à la parcelle n° 182 section D.

Dossier suivi par Christine MEYER-MICHEL et Pascal NONY

Eclairage public	Montants
Annexe A - Travaux sur le réseau	0.00
Annexe B - Travaux d'installation	55 761.65
Annexe C - Travaux de géoréférencement	81.72
Annexe D - Economies d'énergie - Développement durable : travaux	19 224.92
Montant total HT	75 068.29
TVA 20,00%	15 013.66
Total général TTC en €	90 081.95

FINANCEMENT DES TRAVAUX	Montants
Financement du SDEG 16 - travaux sur le réseau (100% du montant HT)	0.00
Financement du SDEG 16 - travaux d'installation d'éclairage public (35% du montant HT)	19 516.58
Financement du SDEG 16 - travaux de géoréférencement (100% du montant HT)	81.72
Financement du SDEG 16 - économies d'énergie (50% du montant HT)	9 612.46
TVA récupérée par le SDEG 16 (100%)	15 013.66
FINANCEMENT PRIS EN CHARGE PAR LE SDEG 16	44 224.42
CONTRIBUTION DE LA COLLECTIVITE	45 857.53

Avis favorable de la Collectivité sur les travaux proposés et accord sur le montant de sa contribution,

à AUSSAC-VADALLE, le

Le Maire,

- Date souhaitée de réalisation des travaux (*)

(*) : Si cette date de travaux est postérieure au 04/12/2021, un devis actualisé vous sera adressé.

- Le matériel d'éclairage public nécessite les délais de livraison suivants :

- 1 mois pour les luminaires routiers et les projecteurs,
- 2 mois pour les candélabres, mâts et les luminaires peints,
- 3 mois pour les candélabres et mâts peints.

- Ces travaux nécessitent un dossier de consultation.
- Ces travaux nécessitent une attestation de conformité (CONSUEL).
- Ces travaux nécessitent une (ou des) convention(s) de passage.
- Ces travaux nécessitent une déclaration de travaux.

Visa du SDEG 16 à réception du plan de financement

La Directrice Générale des Services,



Laure GAUTHIER

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



ECLAIRAGE PUBLIC

Lettre d'engagement de paiement

Références SDEG 16 :

Dossier SDEG 16 n° : 2021 - C3 - 0267 - EP

Commune : AUSSAC-VADALLE

Lieu des travaux : Vadalle

Observation(s) : Lié à l'effacement des réseaux dossiers n° 2020-C3-119-PRE, 2020-C3-120-PRR et 2020-C3-121-CE

Je soussigné(e)

Collectivité :

m'engage à verser, au Comptable Public (PAIERIE DEPARTEMENTALE - Cité Administrative - 16017 ANGOULEME Cedex) et à sa demande, ma participation d'un montant de 45 857.53 euros dès la fin des travaux d'éclairage public cités en référence que j'ai sollicités.

Je note que dès réception du décompte général adressé par l'Entreprise au SDEG 16, un arrêté des comptes sera dressé par le SDEG 16. Au vu de cet état, un éventuel remboursement pourra être effectué par le SDEG 16 au profit de la collectivité.

A, le

Signature,

Lettre d'engagement de paiement à retourner, dûment complétée et signée, à l'adresse suivante :

SDEG 16, 308, rue de Basseau - 16021 ANGOULEME Cedex.



SDEG 16

Angoulême, le 2 septembre 2021

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Annexe B au plan de financement

Travaux d'installation

Collectivité : AUSSAC-VADALLE

Lieu des travaux : Vadalle

Dossier SDEG 16 n° : 2021 - C3 - 0267 - EP

Observation(s) : Lié à l'effacement des réseaux dossiers n° 2020-C3-119-PRE, 2020-C3-120-PRR et 2020-C3-121-CE.

Note : Proposition : La plus défavorable tenant compte de mise en place d'un candélabre au lieu d'une lanterne sur façade en cas de refus de la convention de passage à la parcelle n° 182 section D.

Dossier suivi par Christine MEYER-MICHEL et Pascal NONY

N° des prix	Désignation des ouvrages	Quantités	Prix unitaires	Montants HT
15.0182b	Boîtier coupe-circuit équipé pour luminaire à leds. (U) [finition "ton pierre"]	3.000	63.29	189.87
15.0183b	Boîtier de protection classe II pour luminaire à leds. (U)	28.000	81.90	2 293.20
15.1310	Système modulaire de réglage de luminaire led (protocole DALI) déporté (pied de mât, façade, ...) type REP + CA2P (ou équivalent) (U) [réglage du CA2P pour la lanterne BEAURAGARD : consigne haute = position 7 et scénario = 0 / réglage du CA2P pour la lanterne LAMP : consigne haute = position 8 et scénario = 0]	31.000	79.67	2 469.77
15.0198	Massif pour candélabre - hauteur ≤ 6 mètres. (U)	1.000	114.71	114.71
15.0205	Porte de trappe de visite pour candélabre acier. (U)	1.000	92.46	92.46
15.0209	Mise en place d'une lanterne ou d'un projecteur sur poteau ou mât debout ou façade. (U) [dont repose foyers n° AW079 et AW110]	17.000	103.69	1 762.73
15.0214	Essais d'éclairage quel que soit le motif (installations sportives ou mises en lumières). (U)	1.000	506.69	506.69
15.0965	Candélabre BELLE EPOQUE avec embase ronde - 4,50m - mât acier avec embase porteuse en fonte - toutes finitions (ou équivalent) (U) [finition Akzonobel nuancier - Interpon D2525 Structura - Vert 2300 sablé - YW362F]	27.000	962.06	25 975.62
15.0443	Console WY murale tous modèles (ou équivalent) - 0,75m. (U) [type PARIS II - pour lanterne BEAUREGARD n° 2 portée - Interpon D2525 Structura - Vert 2300 sablé - YW362F]	3.000	208.62	625.86
15.0659	Luminaire BEAUREGARD n° II acier inoxydable - 36 LED - classe II - comprenant driver DALI - toutes optiques - toutes températures de couleur - toutes finitions (ou équivalent) (U) [lanterne BEAUREGARD n° II - portée - 3 barettes lentilles BL-S12 - 79W (700mA - 3000°K - 36 led - flux source : 12211 lm - flux sortant : 8063 lm) - classe II - IP65 - IK10 - 10kg - Scx 0,20m² - structure et dôme en inox - vis enjoliveur en laiton - vasque profonde transparente (PPC) - distribution optique : LRL (luminance route large) - comprenant coupe flux arrière (blanc) - comprenant protocole DALI pour programmation : réglage par CA2P suivant étude d'éclairage : 500 mA - 57W - flux sortant : 5725 lm) - non précâblé (prévoir câble type HO7RNf) - finition Akzonobel : Interpon D2525 Structura - Vert 2300 sablé - YW362F]	13.000	644.47	8 378.11
Montant total HT :				42 409.02
Montant total avec coefficient de marché :				47 922.19
Montant HT après actualisation estimée (marché public de travaux : SDEG 16-AOO-2019-05) (K=1.13) :				54 152.07
16.0015	Dépose d'une lanterne, d'une horloge, d'un projecteur ou d'une cellule photoélectrique. (U) [Suppression foyers n° AW 008, AW009, AW048, AW011, AW010, AW012, AW014, AW013, AW015, AW016, AW049, AW030, AW050, AW051, AW052, AW053, AW055, AW074, AW075 / Dépose foyers n° AW079 et AW110]	19.000	32.55	618.45
Montant total HT :				618.45
Coefficient de marché (hausse) : 13 %				80.40
Montant total avec coefficient de marché :				698.85
Montant HT après actualisation estimée (marché public de travaux : SDEG 16-AOO-2019-05) (K=1.13) :				789.70
18.0025	Kit de connection pour illumination. (U) [type Christmas - noir - classe I - marque ABEL ou similaire - (prise guirlande sur mât de 6m : position à 1m du top de mât à 90° de la trappe de visite (opposé à la lanterne)]	3.000	214.03	642.09
Montant total HT :				642.09
Coefficient de marché (hausse) : 13 %				83.47
Montant total avec coefficient de marché :				725.56
Montant HT après actualisation estimée (marché public de travaux : SDEG 16-AOO-2019-05) (K=1.13) :				819.88
Montant total HT des travaux d'installation d'éclairage public :				55 761.65



SDEG 16

Angoulême, le 2 septembre 2021

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Annexe C au plan de financement

Travaux de géoréférencement

Collectivité : AUSSAC-VADALLE

Lieu des travaux : Vadalle

Dossier SDEG 16 n° : 2021 - C3 - 0267 - EP

Observation(s) : Lié à l'effacement des réseaux dossiers n° 2020-C3-119-PRE, 2020-C3-120-PRR et 2020-C3-121-CE.

Note : Proposition : La plus défavorable tenant compte de mise en place d'un candélabre au lieu d'une lanterne sur façade en cas de refus de la convention de passage à la parcelle n° 182 section D.

Dossier suivi par Christine MEYER-MICHEL et Pascal NONY

N° des prix	Désignation des ouvrages	Quantités	Prix unitaires	Montants HT
15.1334	Géoréférencement de réseaux aériens ou façades. (U)	32.000	2.00	64.00
Montant total HT :				64.00
Coefficient de marché (hausse) : 13 %				8.32
Montant total avec coefficient de marché :				72.32
Montant HT après actualisation estimée (marché public de travaux : SDEG 16-AOO-2019-05) (K=1.13) :				81.72
Montant total HT des travaux de géoréférencement :				81.72

**SDEG 16**

Angoulême, le 2 septembre 2021

DESCRIPTIF DES TRAVAUX**Annexe D au plan de financement****Travaux d'économies d'énergie**

Collectivité : AUSSAC-VADALLE

Lieu des travaux : Vadalle

Dossier SDEG 16 n° : 2021 - C3 - 0267 - EP

Observation(s) : Lié à l'effacement des réseaux dossiers n° 2020-C3-119-PRE, 2020-C3-120-PRR et 2020-C3-121-CE.

Note : Proposition : La plus défavorable tenant compte de mise en place d'un candélabre au lieu d'une lanterne sur façade en cas de refus de la convention de passage à la parcelle n° 182 section D.

Dossier suivi par Christine MEYER-MICHEL et Pascal NONY

N° des prix	Désignation des ouvrages	Quantités	Prix unitaires	Montants HT
15.0659	Luminaire BEAUREGARD n° II acier inoxydable - 36 LED - classe II - comprenant driver DALI - toutes optiques - toutes températures de couleur - toutes finitions (ou équivalent) (U) [lanterne BEAUREGARD n° II - portée - 3 barettes lentilles BLS12 - 79W (700mA - 3000°K - 36 led - flux source : 12211 lm - flux sortant : 8063 lm) - classe II - IP65 - IK10 - 10kg - Scx 0,20m² - structure et dôme en inox - vis enjoliveur en laiton - vasque profonde transparente (PPC) - distribution optique : LRL (luminance route large) - comprenant coupe flux arrière (blanc) - comprenant protocole DALI pour programmation : réglage par CA2P suivant étude d'éclairage : 500 mA - 57W - flux sortant : 5725 lm) - non précablé (prévoir câble type HO7RNF) - finition Akzonobel : Interpon D2525 Structura - Vert 2300 sablé - YW362F]	17.000	644.47	10 955.99
Montant total HT :				10 955.99
Coefficient de marché (hausse) : 13 %				1 424.28
Montant total avec coefficient de marché :				12 380.27
Montant HT après actualisation estimée (marché public de travaux : SDEG 16-AOO-2019-05) (K=1.13) :				13 989.71
	Prestations à déduire			
15.0209	Mise en place d'une lanterne ou d'un projecteur sur poteau ou mât debout ou façade. (U)	15.000	103.69	1 555.35
15.0198	Massif pour candélabre - hauteur ≤ 6 mètres. (U)	1.000	114.71	114.71
15.0204	Mise en place d'un mât ou d'un candélabre de hauteur ≤ 16 mètres. (U)	1.000	77.38	77.38
Montant total HT :				1 747.44
Coefficient de marché (hausse) : 13 %				227.17
Montant total avec coefficient de marché :				1 974.61
Montant HT après actualisation estimée (marché public de travaux : SDEG 16-AOO-2019-07) (K=1.13) :				2 231.31
	Prestations sur devis			
15.0490	Ensemble ne figurant pas au présent bordereau des prix unitaires. (U) [Ensemble LAMP - composé d'un mât de 4,5m - profil en aluminium exclusif, avec structure interne et rails techniques externes pour faciliter l'accessoirisation - porte de visite affleurante, interchangeable avec fermeture par vis inviolable - mât sur semelle (entraxe 200 x 200 mm) en fonderie d'aluminium, bagues isolantes au droit des 4 oblongs d'ancre pour éviter tout contact avec les tiges en acier galvanisé - tête de mât : cône ajouré en tôle d'aluminium découpée et formée (motif Classique) comprenant 2 modules LED Karéo² 8W (3000°K) pour éclairage (décoratif) intérieur abat jour - luminaire LED (fonctionnel) - comprenant 2 modules Karéo² - 16 led - comprenant dissipateur thermique et driver dali intégré - IP 66 - IK05 - classe II - 2x33W (réglage usine) - (flux sortant : 2x4480 lm) - 3000% - IRC>70 - distribution photométrique : ASYM T4 (asymétrique) - réglage par CA2P suivant étude d'éclairage (position 8) - 2x25W - flux sortant : 2 x 2880 lm)- luminaire respecte l'Arrêté du 27/12/2018 - ensemble finition Interpon D2525 Structura - Vert 2300 sablé - YW362F - garantie 5 ans - Technilum]	1.000	7 466.52	7 466.52
Montant total HT du matériel d'économies d'énergie développement durable :				7 466.52
Montant total HT d'économies d'énergie, développement durable :				19 224.92

CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SDEG 16
ECLAIRAGE PUBLIC

Entre les soussignés :

La Commune de AUSSAC-VADALLE,

- représentée par, (*), Maire,
- dûment habilité(e) par délibération du (*) du conseil municipal, d'autre part,

Le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16),

- représenté par Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président,
- dûment habilité par délibération du Comité Syndical n° 2020279CS0203 du 05 octobre 2020, d'autre part,

Vu l'article L. 5212-26 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

1. - Objet

La présente convention a pour objet de définir, de manière concordante, les conditions de versement par la Commune d'un fonds de concours au SDEG 16.

2. - Nature des travaux

Les travaux qui génèrent le versement du fonds de concours sont les suivants : Travaux d'éclairage public – Vadalle – Dossier n° 2021-C3-0267-EP

3. - Plan de financement des travaux

Conformément aux statuts du SDEG 16 et à ses annexes, le plan de financement des travaux s'établit, comme suit :

Montant maximum HT des travaux	74 986.57 euros
Montant maximum du fonds de concours (75% du HT)	56 239.93 euros
Montant maximum de la participation de la Commune	45 857.53 euros
Montant maximum du fonds de concours à verser par la Commune au SDEG 16	45 857.53 euros

4. - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la durée des travaux cités à l'article 2 et de leur règlement financier. Elle prendra fin à la date de versement du solde des sommes dues par la Commune de AUSSAC-VADALLE au SDEG 16.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente convention peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Le (*)

Le Maire



Le Président,

Jean-Michel BOLVIN
Président de l'Association des Maires de Charente

Note :

L'article L.5212-26 du CGCT permet aux Collectivités d'inscrire en section d'investissement (compte 204) tout ou partie des sommes qu'elles versent au SDEG 16 dans le cadre de leurs participations aux travaux d'extensions et d'effacement des réseaux ainsi que d'éclairage public. Les cotisations pour l'entretien de l'éclairage public restent en section de fonctionnement.

Les sommes versées par les Collectivités au SDEG 16 étant statutaires, « l'accord concordant » entre le SDEG 16 et lesdites Collectivités devra faire l'objet d'une convention à chaque opération.

Il est rappelé que le montant de fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxe de l'opération concernée.